

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *

Adresse de l'entreprise 21 AVENUE MARCEL DASSAULT 93370 MONTFERMEIL Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET* Néant *

				Exercice N clos le. 30062009		N - 1 30062008			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	589	AG	281	307		
		Fonds commercial (1)	AH	287 884	AI		287 884	287 884	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	12 958	AK		12 958	12 958	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
		Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	11 888	AS	9 351	2 538	3 681	
		Autres immobilisations corporelles	AT	20 339	AU	16 557	3 782	2 150	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD	76	BE		76	76	
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	8 411	BI		8 411	8 411	
		TOTAL (II)	BJ	342 146	BK	26 189	315 956	315 160	
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens	BN				BO				
En cours de production de services	BP				BQ				
Produits intermédiaires et finis	BR				BS				
Marchandises	BT				BU				
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	1 800	BW		1 800		
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	48 321	BY	972	47 349	79 483	
	Autres créances (3)		BZ	12 608	CA		12 608	11 300	
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
	DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	7 898	CE		7 898	5 256
Disponibilités		CF	66 618	CG		66 618	10 948		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 687	CI		1 687	1 495		
	TOTAL (III)	CJ	138 932	CK	972	137 960	108 481		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Écarts de conversion actif *	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	481 078	IA	27 161	453 916	423 641			
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	1 938		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise		AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N -1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 228 000)	DA	228 000	150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	52 733	37 533	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	(45 689)	(73 852)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 214	28 163	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	243 258	141 844	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	484	9 885	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	15 294	27 484	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 097	32 219	
	Dettes fiscales et sociales	DY	171 784	198 209	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		14 000		
Compte régul.	EB				
TOTAL (IV)	EC	210 659	281 797		
Écarts de conversion passif *	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	453 916	423 641		
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	210 659	281 797		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	484	9 885		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	258		
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE	FF			
		FG	221 475	FH	FI	221 475	219 840	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	221 475	FK	FL	221 475	220 098	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	1 065		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ	180		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	221 475
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	894		
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	6 400	2 051	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	81 275	72 487	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	1 694	8 280	
	Salaires et traitements*				FY	87 154	79 575	
	Charges sociales (10)				FZ	19 649	9 285	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	2 792	1 873
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE		5	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	199 858	173 556
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	21 617	47 788
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	3	3	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		100	
Total des produits financiers (V)						GP	3	103
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR			
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3	103
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	21 620	47 891

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA Néant *

		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	7 622
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 622
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	13 407
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	7 622
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	13 407
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(13 407)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 822
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	221 478
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	213 265
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	8 214
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
PENALITES AMENDES		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		3 950	
INDEMNITES PRUDHOMMES		8 204	
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 253	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
Désignation de l'entreprise : AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA												1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		Néant <input type="checkbox"/> *		
										TOTAL I		CZ		D8		D9				
										TOTAL II		KD		KE		KF		589		
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9]				KJ		KK		KL								
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]				KM		KN		KO								
		Installations générales, agencements, et aménagements des constructions*				[Dont Composants M2]		KP		KQ		KR								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants M3]		KS		11 888		KT		KU							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		2 144		KW		KX						
		Matériel de transport *						KY		5 140		KZ		LA		3 000				
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		10 055		LC		LD						
		Emballages récupérables et divers *						LE				LF		LG						
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes										LK		LL		LM					
	TOTAL III										LN		29 228		LO		LP		3 000	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T					
	Autres participations										8U		8V		8W					
	Autres titres immobilisés										1P		76		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières										1T		8 411		1U		1V			
	TOTAL IV										1Q		8 487		1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		338 557		ØH		ØJ		3 589		

CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
												1		2		3		4		
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										IO		LV		LW		301 431		1X	
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ				MA		MB		MC								
		Sur sol d'autrui		IR				MD		ME		MF								
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		MK		11 888		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		2 144		MO						
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		8 140		MR						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		10 055		MU						
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW				MX						
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB			
Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF				
TOTAL III										IY		NG		NH		32 228		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations										IØ		ØX		ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		76		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F		8 411		2G	
	TOTAL IV										I3		NJ		NK		8 487		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL		342 146		ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 30062009

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF	281	PG		PH	281
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 207	QA	1 144	QB		QC	9 351
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 377	QE	214	QF		QG	1 591
	Matériel de transport	QH	4 390	QI	1 000	QJ		QK	5 390
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 423	QM	152	QN		QO	9 575
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	23 397	QV	2 511	QW		QX	25 908
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	23 397	ØP	2 792	ØQ		ØR	26 189

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6		
Frais d'établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2				T2
Inst. techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5				V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3				W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				X8
Frais d'acquisition de titres de participations Total IV	NL			NM			NO				NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ			NZ

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT Sage France - http://www.sage.fr

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	972 6U	6V	972 6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	972 TY	TZ	972 UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	972 UB	UC	972 UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF		
	UG		UH		
	UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

Désignation de l'entreprise : AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA		Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UW	
		8 411	8 411	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 938	
	Autres créances clients	UX	46 383	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie* (antérieurement constituée*) UO	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY	9	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12 600
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		
	Charges constatées d'avance	VS	1 687	
	TOTAUX		VT	71 027
		VU	60 678	
		VV	10 348	
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	484	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	23 097	
Personnel et comptes rattachés		8C	15 140	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	50 826	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	48 637	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	57 182	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI	15 294	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY	210 659	
		VZ	210 659	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30062009		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint } moins part déductible * à réintégrer :						WA	8 214		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB			
	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						WC			
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*						WD			
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)						WE			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *						WF			
	Amendes et pénalités (nature :)						WG			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						WI			
							WJ	3 950		
						I7				
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI		L7	K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15% ou de 16,5% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0%						I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN			
						WN				
						WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art.39-1-3 e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ				
				Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro	M8					
TOTAL I						WR	12 163			
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 16,5 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 16,5%						WH			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales* (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations)						WW			
							XB			
						I6				
						WZ				
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						XA				
Majoration d'amortissement*						ZY				
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et les impositions *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF	
			Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 44 sexies A)	K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)	ØT		
			Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagee par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS)						ZI				
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	12 163			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)							12 163			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	XO			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise <u>AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	264 554	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	12 163	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	252 391	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	252 391	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	10 081	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9U	9V	
	9W	9X	
	9Y	9Z	
	9AA	9AB	
	9AC	9AD	
	9AE	9AF	
	9AG	9AH	
	9AI	9AJ	
	9AK	9AL	
	9AM	9AN	
	9AO	9AP	
	9AQ	9AR	
	9AS	9AT	
	9AU	9AV	
	9AW	9AX	
	9AY	9AZ	
	9BA	9BB	
	9BC	9BD	
	9BE	9BF	
	9BG	9BH	
	9BI	9BJ	
	9BK	9BL	
	9BM	9BN	
	9BO	9BP	
	9BQ	9BR	
	9BS	9BT	
	9BU	9BV	
	9BW	9BX	
	9BY	9BZ	
	9CA	9CB	
	9CC	9CD	
	9CE	9CF	
	9CG	9CH	
	9CI	9CJ	
	9CK	9CL	
	9CM	9CN	
	9CO	9CP	
	9CQ	9CR	
	9CS	9CT	
	9CU	9CV	
	9CW	9CX	
	9CY	9CZ	
	9DA	9DB	
	9DC	9DD	
	9DE	9DF	
	9DG	9DH	
	9DI	9DJ	
	9DK	9DL	
	9DM	9DN	
	9DO	9DP	
	9DQ	9DR	
	9DS	9DT	
	9DU	9DV	
	9DW	9DX	
	9DY	9DZ	
	9EA	9EB	
	9EC	9ED	
	9EE	9EF	
	9EG	9EH	
	9EI	9EJ	
	9EK	9EL	
	9EM	9EN	
	9EO	9EP	
	9EQ	9ER	
	9ES	9ET	
	9EU	9EV	
	9EW	9EX	
	9EY	9EZ	
	9FA	9FB	
	9FC	9FD	
	9FE	9FF	
	9FG	9FH	
	9FI	9FJ	
	9FK	9FL	
	9FM	9FN	
	9FO	9FP	
	9FQ	9FR	
	9FS	9FT	
	9FU	9FV	
	9FW	9FX	
	9FY	9FZ	
	9GA	9GB	
	9GC	9GD	
	9GE	9GF	
	9GG	9GH	
	9GI	9GJ	
	9GK	9GL	
	9GM	9GN	
	9GO	9GP	
	9GQ	9GR	
	9GS	9GT	
	9GU	9GV	
	9GW	9GX	
	9GY	9GZ	
	9HA	9HB	
	9HC	9HD	
	9HE	9HF	
	9HG	9HH	
	9HI	9HJ	
	9HK	9HL	
	9HM	9HN	
	9HO	9HP	
	9HQ	9HR	
	9HS	9HT	
	9HU	9HV	
	9HW	9HX	
	9HY	9HZ	
	9IA	9IB	
	9IC	9ID	
	9IE	9IF	
	9IG	9IH	
	9II	9IJ	
	9IK	9IL	
	9IM	9IN	
	9IO	9IP	
	9IQ	9IR	
	9IS	9IT	
	9IU	9IV	
	9IW	9IX	
	9IY	9IZ	
	9JA	9JB	
	9JC	9JD	
	9JE	9JF	
	9JG	9JH	
	9JI	9JJ	
	9JK	9JL	
	9JM	9JN	
	9JO	9JP	
	9JQ	9JR	
	9JS	9JT	
	9JU	9JV	
	9JW	9JX	
	9JY	9JZ	
	9KA	9KB	
	9KC	9KD	
	9KE	9KF	
	9KG	9KH	
	9KI	9KJ	
	9KK	9KL	
	9KM	9KN	
	9KO	9KP	
	9KQ	9KR	
	9KS	9KT	
	9KU	9KV	
	9KW	9KX	
	9KY	9KZ	
	9LA	9LB	
	9LC	9LD	
	9LE	9LF	
	9LG	9LH	
	9LI	9LJ	
	9LK	9LL	
	9LM	9LN	
	9LO	9LP	
	9LQ	9LR	
	9LS	9LT	
	9LU	9LV	
	9LW	9LX	
	9LY	9LZ	
	9MA	9MB	
	9MC	9MD	
	9ME	9MF	
	9MG	9MH	
	9MI	9MJ	
	9MK	9ML	
	9MM	9MN	
	9MO	9MP	
	9MQ	9MR	
	9MS	9MT	
	9MU	9MV	
	9MW	9MX	
	9MY	9MZ	
	9NA	9NB	
	9NC	9ND	
	9NE	9NF	
	9NG	9NH	
	9NI	9NJ	
	9NK	9NL	
	9NM	9NN	
	9NO	9NP	
	9NQ	9NR	
	9NS	9NT	
	9NU	9NV	
	9NW	9NX	
	9NY	9NZ	
	9OA	9OB	
	9OC	9OD	
	9OE	9OF	
	9OG	9OH	
	9OI	9OJ	
	9OK	9OL	
	9OM	9ON	
	9OO	9OP	
	9OQ	9OR	
	9OS	9OT	
	9OU	9OV	
	9OW	9OX	
	9OY	9OZ	
	9PA	9PB	
	9PC	9PD	
	9PE	9PF	
	9PG	9PH	
	9PI	9PJ	
	9PK	9PL	
	9PM	9PN	
	9PO	9PP	
	9PQ	9PR	
	9PS	9PT	
	9PU	9PV	
	9PW	9PX	
	9PY	9PZ	
	9QA	9QB	
	9QC	9QD	
	9QE	9QF	
	9QG	9QH	
	9QI	9QJ	
	9QK	9QL	
	9QM	9QN	
	9QO	9QP	
	9QQ	9QR	
	9QS	9QT	
	9QU	9QV	
	9QW	9QX	
	9QY	9QZ	
	9RA	9RB	
	9RC	9RD	
	9RE	9RF	
	9RG	9RH	
	9RI	9RJ	
	9RK	9RL	
	9RM	9RN	
	9RO	9RP	
	9RQ	9RR	
	9RS	9RT	
	9RU	9RV	
	9RW	9RX	
	9RY	9RZ	
	9SA	9SB	</

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)														
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie								ØC	(73 852)				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie								ØD	28 163				
	Prélèvements sur les réserves (à détailler) { _____ _____ _____													
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)								ØE					
TOTAL I										ØF	(45 689)			
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves								ZB					
	Dividendes								ZD					
	Autres répartitions								ZF					
	Report à nouveau								ZG	(45 689)				
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)								ZH	(45 689)				
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.														
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
										Exercice N :		Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)								YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance								YT	10 215		10 030		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)								XQ	18 680		33 936		
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU	24 543		2 564		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	4 166		5 125		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV	726				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)								ST	22 944		20 832		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	81 275		72 487		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*								YW	(60)		7 356		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)								9Z	1 754		924		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	1 694		8 280		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY			42 816		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ			13 490		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2008) *								ØB					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ØS					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : Résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL									
			Plus-values à 16,5% JM		Imputations JC									
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO									
			Plus-values à 16,5% JP		Imputations JF									
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG				Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale. JH		N°SIRET de la société mère JJ								
- numéro de centre de gestion agréé* XP														
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : _____ handicapés : _____) YP										3				
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société * ZK						%				%				
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1										ZR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France – <http://www.sage.fr>

Désignation de l'entreprise : AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 16,5% (1) ⑪
				16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 16,5% ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 16,5% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA

Néant *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦-②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (§ 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2009

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : <u>01072008</u> et clos le : <u>30062009</u> Durée en nombre de mois <u>12</u>	

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	B2	
Production vendue - Biens	A5	
Production vendue - Services	A7	221 475
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	
Transferts de charges de personnels et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8	
TOTAL A	I5	221 475

II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	894
Variation de stock (marchandises)*	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	6 400
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	62 594
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle*	C9	
TOTAL B	D1	69 889

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

TOTAL A - TOTAL B	D2	151 586
--------------------------	-----------	----------------

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

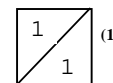
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	105	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	25024

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1	(1)
1	

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30062009

N° SIRET 4 1 8 5 0 2 7 8 7 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA

ADRESSE (voie) 21 AVENUE MARCEL DASSAULT

CODE POSTAL 93370 VILLE MONTFERMEIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr


Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent. elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

Sage France – http://www.sage.fr

AGREMENT DGFIP C5109.11024				N° 2065 (2009)	
Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)					
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				Timbre à date du service	
Exercice ouvert le 01072008		et clos le 30062009		Régime simplifié d'imposition ou réel normal <input type="checkbox"/>	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case) <input type="checkbox"/>		Régime réel normal (cocher la case correspondante) <input checked="" type="checkbox"/>			
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration		S.I.E LE RAINCY 22 ALLEE DE L'EGLISE 93340 LE RAINCY		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :	
A IDENTIFICATION		AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA 21 21 AVENUE MARCEL DASSAULT 93370 MONTFERMEIL FRANCE			
Identification du destinataire		651 312885 41850278700025 Insp., IFU N° dossier N° Siret		B ACTIVITÉ	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement : le téléphone :				Activités exercées (souligner l'activité principale) : <u>NETTOYAGE INDUSTRIEL</u> Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)					
1 Résultat fiscal ①		Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %		Bénéfice imposable au taux de 15 %	
2 Plus-values		Plus-values à long terme imposables au taux de 15% ②		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n°2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1) ③	
Plus-values à long terme imposables au taux de 16,5% ④		Autres plus-values imposables au taux de 16,5% ⑤		Plus-values à long terme imposables au taux de 0% ⑥	
Plus-values exonérées art. 238 quinquies ⑦					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>		Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>	
Zones franche Corse <input type="checkbox"/>		Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>		Sociétés d'investissements immobiliers cotés <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré ⑨ (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
D IMPUTATIONS (cf. page 4)					
Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n°2066					
3. Crédits d'impôts et imputations		Crédit d'impôt en faveur de la recherche <input type="checkbox"/>		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants <input type="checkbox"/>	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat <input type="checkbox"/>		Crédit d'impôt pour investissement en Corse <input type="checkbox"/>		Crédit d'impôt famille <input type="checkbox"/>	
				Autres imputations <input type="checkbox"/>	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %					
Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr					
Nom, adresse, téléphone, télécopie :					
- du comptable et/ou du conseil <input type="checkbox"/> *					
n° d'agrément du CGA <input type="text"/>					
Visa et cachet du membre de l'Ordre des experts-comptables ou de l'association de gestion et de la comptabilité **					
À MONTFERMEIL le 11122009					
Signature et qualité du déclarant M SALWA Jean Président					
* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : salarié, I : Indépendant).					
** Lorsque la déclaration de résultat et la liasse fiscale d'un adhérent d'un centre de gestion agréé sont transmises via la procédure TDFC, la partie relative au visa doit comporter les informations suivantes : nom et n° SIRET du cabinet d'expertise-comptable ou de l'association de gestion et comptabilité.					

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise (À ne remplir que sur les exemplaires « en continu »)
et Date de clôture de l'exercice **AIR QUALITE- ARC EN CIEL SA** 30062009

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME			figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.		
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
	ETAT NEANT				

I DIVERS NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2008 montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n°2033-NOT, n°2033-C, Cadre III)

	Taux de 15% (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration ~~en~~ **deux exemplaires** (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A)

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 16,5%	<input type="text"/>		
Chiffre d'affaires TTC	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %	<input type="text"/>

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET